

« Je traiterai ce quartier avec douceur »

Voici quelques extraits de ce que nous promettait le Maire de Paris en 2004. Et, ci-contre, le plan du chantier qui va nous priver de plus de la moitié de notre jardin pendant quatre ans...

« Le massacre qui a été fait au cœur de Paris mérite que pour être réparé on fasse preuve de douceur, de recherche d'harmonie » (France Inter, 9 juin 2004).

« Il faut de l'ambition pour donner du sens à ce quartier désarticulé, qui a besoin à la fois d'un changement profond et de douceur dans la méthode. (...) L'investissement des citoyens ne fait qu'accroître l'obligation de résultat... » (La Vie passionnément, éditions Robert Laffont, 2004).

« Personne ne veut vivre un deuxième traumatisme », comme le souligne Bertrand Delanoë. « Tout le monde est d'accord pour dire que ce qui a été fait dans les années 1970 n'est pas totalement réussi. A partir de là, il faut tenter de trouver une solution d'avenir. » Pour lui, entre les projets classiques



et délirants, il faut trouver « de la créativité et de la douceur. Je souhaite un vrai choix urbain pour les Halles, qui respecte les riverains, leurs besoins. Et si nous n'arrivons pas à concilier leurs

demandes avec l'exigence d'un carrefour international, on se plantera encore » (Le Parisien, 1er octobre 2004) Que sont devenues ces belles promesses en 2010 ?

Place Cassin : nouvelle arnaque en vue

En avril dernier, le Conseil de Paris adoptait l'amendement suivant : « La place Cassin est préservée dans son état d'esprit actuel, notamment sa forme générale et sa déclivité qui évoque un amphithéâtre à



ciel ouvert. Une signalétique à caractère pédagogique relate l'œuvre et la biographie de René Cassin. La sculpture d'Henri de Miller est maintenue au sein de cette place, sous réserve de l'accord des membres de la concertation». Vous pensiez peut-être que le Conseil de Paris était souverain à Paris ? Eh bien pas du tout : non seulement l'architecte David Mangin a refusé de revoir sa copie, mais il a réussi à convaincre les commissaires-enquêteurs que « Le maintien de la Place René Cassin dans sa dimension, sa forme et son dénivelé est incompatible avec le projet de

jardin de plain-pied » (extrait du rapport d'enquête). En conséquence, les commissaires-enquêteurs ont formulé une réserve beaucoup moins exigeante que l'amendement du Conseil de Paris : « Un nouvel espace minéral et urbain devra être créé face au transept de l'église Saint Eustache. La sculpture existante sera conservée. L'aménagement devra permettre à toutes les générations de s'asseoir et de se tenir dans ce lieu, à l'abri des grands flux du jardin et sur des gradins dont la disposition à défaut de la forme conservera les qualités de convivialité de l'hémicycle existant ». ● ● ●

La Lettre d'ACCOMPLIR

●●● Le 29 mars prochain, le Conseil de Paris s'apprête à adopter une délibération visant à lever les réserves émises par la commission d'enquête, et notamment celle portant sur la Place Cassin. Elle comprend une vague description de l'aménagement prévu : « Un système de gradins organisé autour du transept de Saint-Eustache permettra à toutes les générations de se poser confortablement à l'abri des flux du quartier. La végétation sera disposée en forme d'hémicycle de part et d'autre de l'axe du transept, ce qui dégagera la vue sur le transept de Saint-Eustache depuis la rue des Prouvaires. Enfin, les

embranchements généreux permettront une liaison facile entre le jardin et la rue Coquillière. (...) La place ainsi redessinée sera en mesure d'accueillir 'L'Ecoute' d'Henri Miller, sculpture centrale de la place René Cassin actuelle ». Aucun plan n'est joint à cette description, aucune concertation n'aura lieu avant ce Conseil de Paris, mais nous nous attendons au pire : plus aucune déclivité, plus de forme en amphithéâtre, aucune garantie sur la taille de la place et donc le recul par rapport à la façade de St Eustache. Avec quelques gradins et quelques arbres en demi-cercle, le tour est joué ! Mais d'où le sieur David Mangin tient-il un pouvoir si terrible qu'il lui permette de triompher du Conseil de

Paris et de son Maire réunis ?

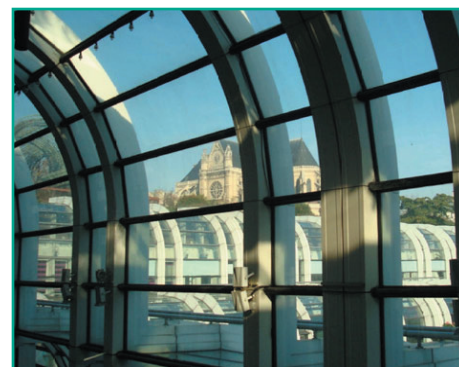
Nous avons demandé la communication en urgence du plan ou du moins de l'esquisse du nouvel aménagement, pour pouvoir nous en faire une idée plus précise, et nous avons sollicité l'appui du garant. Las ! Celui-ci estime qu'il faut attendre la prochaine réunion de concertation (qui aura lieu après le Conseil de Paris) et qu'il suffit de bien expliquer aux Conseillers de Paris qu'ils ne doivent pas prendre une décision contraire à celle d'avril 2009... Pourtant, il est bien évident qu'une fois la réserve levée, cette délibération effacera la précédente ! Et voilà comment les Conseillers de Paris et nous avec eux allons nous faire encore une fois rouler dans la farine.

De 3 à 8 fois plus de créations de surfaces commerciales que d'équipements !

Dans la dernière Lettre, nous avons commencé à présenter quelques calculs sur le bilan de l'opération des Halles en termes de créations de surfaces d'équipements ou de surfaces de commerce. La Ville nous a accusés de répandre des chiffres erronés et nous a répondu par un tableau qui mêle allègrement les espaces déjà existants et les espaces à créer, les équipements maintenus dans le Forum et ceux qui sont relogés dans le quartier.

Nous avons refait les comptes de façon extrêmement précise (vous pourrez les consulter sur notre site), et voici le résultat. Le gain en surfaces d'équipements publics au sein de l'ensemble Canopée + espaces souterrains ne sera que de 1 293 m2 si on retient l'hypothèse du déménagement, à terme, du Centre d'animation des Halles, qui semble

avoir déjà fait l'objet d'un accord entre la Ville et Unibail ; il sera de 2 668 m2 dans le cas contraire. Le gain en surfaces commerciales sera en revanche de 10 905 m2, toujours dans cette hypothèse du départ du Centre d'animation, et dans le cas où la Ville obtiendrait de la Préfecture l'autorisation de créer 2 000 m2 de commerce sur l'actuel parking Berger ; il sera de 7 530 m2 dans le cas contraire. Selon les hypothèses, la création de surfaces commerciales sera donc de 3 à 8 fois supérieure à la création de surfaces d'équipements ! Le bâtiment tout neuf de la Canopée, payé par le contribuable, abritera 47 % de commerces, contre 36 % aujourd'hui dans les pavillons Willerval. Comme les commerces accapareront tout le rez-de-chaussée et que les équipements publics seront relégués dans les étages, la Canopée



sera perçue essentiellement comme un centre commercial.

Voilà une opération prétendument d'utilité publique qui se traduit essentiellement par la création et la mise en valeur de surfaces commerciales, et qui pourtant est totalement prise en charge par la Ville, celle-ci se montrant toujours incapable, à ce jour, d'indiquer si Unibail-Rodamco financera une partie du projet et à quelle hauteur.

Nouveaux malheurs pour la Bibliothèque La Fontaine

Si vous n'avez pas encore signé la pétition pour le relogement de la bibliothèque La Fontaine dans le quartier pendant toute la durée des travaux, vous pouvez encore le faire jusqu'à la fin du mois de mars sur notre site. Près de 500 personnes ont déjà signé, nous voudrions arriver à

1 000 avant de remettre cette pétition à Christophe Girard, adjoint en charge de la Culture.

Pour l'instant, la Ville a accepté de laisser la bibliothèque ouverte jusqu'à fin 2010, mais elle n'a envisagé aucune solution pour la période des travaux. Nous faisons deux suggestions : pourquoi ne

pas créer un comptoir de prêt dans la salle d'exposition de la Mairie du 1er ? (ce qui n'empêcherait pas de continuer à y présenter des expositions). Autre solution : la Bibliothèque du cinéma, située à côté du Forum des Images et d'une surface de 1200 m2, est beaucoup moins fréquentée que prévu : ●●●



●●● ne pourrait-on y trouver 100 ou 150 m² pour y stocker les livres des enfants et un comptoir de prêt ? Entre-temps, nous avons appris que contrairement à ce qu'on pouvait espérer, la surface destinée aux enfants dans la future bibliothèque de la

Canopée ne va pas augmenter mais diminuer ! La Bibliothèque Jeunesse dispose de 380 m² aujourd'hui et n'aura plus qu'environ 200 m² dans la Canopée. Son fonds, actuellement de 24 000 documents, diminuera en proportion.

Comment est-ce possible, sachant que la surface totale de la future bibliothèque sera de 1 053 m² ? Tout simplement parce qu'il s'agira d'une « médiathèque métropolitaine » qui s'adressera à tous les publics, enfants, jeunes, adultes, avec des livres dans toutes les langues et une très grande place faite aux « actualités », et qu'il faudra donc restreindre la place des enfants. De plus, à côté d'un coin

La Lettre d'ACCOMPLIR

« calme », il y aura aussi un espace où on pourra se connecter à Internet, boire des consommations, discuter entre copains et même téléphoner ! (sic). Nous qui espérions que notre bibliothèque La Fontaine pourrait être encore plus grande et encore plus belle dans le futur bâtiment... Comme le soulignent unedesignatairesdelapétition, « La Mairie de Paris aurait elle décidé d'éloigner les familles du centre de Paris en s'attaquant à nos enfants, avec la destruction du jardin Lalanne et maintenant de la Bibliothèque La Fontaine ? »

Les Lalanne aux Arts décoratifs

À quelques mois de la démolition du Jardin d'aventure, Claude et François-Xavier Lalanne se voient consacrer une exposition au Musée des Arts Décoratifs, du 18 mars au 4 juillet 2010, au 107 rue de Rivoli (01 44 55 57 84). On peut y voir 150 sculptures et une reconstitution d'une pièce de l'appartement d'Yves Saint-Laurent, avec le mobilier créé par les Lalanne.



Allez-y, vous mesurerez mieux le vandalisme du Maire de Paris et de son adjoint à la Culture, qui envisagent sans frémir d'installer des cabanes de chantier et une aire de retournement de camion sur le site du Jardin d'aventure ! Le Ministre de la Culture, que nous avons saisi en octobre 2009, n'a pas daigné nous répondre. Si le Jardin Lalanne est détruit, il en portera aussi la responsabilité.

Le feuilleton de la grille et du toit

En janvier 2009, nous nous étions inquiétés de savoir comment serait assurée la sécurité dans le cratère du Forum, qui sera désormais ouvert sur le jardin : comment éviter les problèmes la nuit, ou en cas d'émeutes sur le vaste parvis minéral tout à côté ? La représentante d'Unibail nous avait répondu qu'une grande grille

rétractable était prévue entre l'escalier bordant le cratère et le parvis. Cela nous paraissait compliqué, car le cratère est censé faire partie des issues de secours du Forum, en cas de sinistre. De plus, l'architecte Patrick Berger était hostile à l'idée de défigurer son œuvre par une grille. Après bien des tergiversations, l'enquête publique lancée en juin dernier a néanmoins conclu que « la grille amovible semble indispensable pour des raisons évidentes de sécurité des biens. L'évacuation des personnes en cas d'événements graves ou d'incendies ne devrait pas en souffrir étant données sa localisation et sa caractéristique d'être amovible ». Mais la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris en a jugé autrement et s'y est opposée. La solution retenue désormais prévoit que la terrasse -1 du cratère restera accessible depuis le jardin en permanence, et que seuls les escaliers

et escalators qui la relie à la terrasse -2 et à la place Basse seront fermés par des portails, à partir de l'heure de fermeture du métro.

Question : que se passera-t-il dans ce vaste espace situé à l'écart des flux, entre la fermeture du centre commercial à 20h et la fermeture du métro à 1h en semaine ou à 2h le week-end ? N'est-on pas en train de créer une grande zone d'insécurité en plein cœur des Halles ? ●●●



Dessin de Faujour paru dans Siné Hebdo

**Non à la destruction
du Jardin Lalanne !**

J - 200

COMITÉ DE SOUTIEN
<http://jardindaventure.free.fr/>

••• Eh bien non ! Car Jacques Anziutti, l'architecte qui travaille avec Patrick Berger, nous a expliqué qu'il pleuvrait sous son toit, ce qui, selon lui, empêchera toute « fixation » indésirable. Au-dessus du cratère, le toit est en effet formé de ventelles obliques indépendantes, de façon à permettre le désenfumage du cratère en cas de sinistre. Nous sommes très étonnés, car on nous a longtemps expliqué que ce toit en forme de passoire serait nonobstant capable d'arrêter la pluie. A la question « pourquoi recouvrir le cratère ? », on nous répondait que cela permettrait d'y organiser des animations.

Mais la semaine dernière, Jacques Anziutti s'est montré catégorique : « On a toujours dit qu'il pleuvrait sous ce toit ». Question suivante : si vraiment ce toit prend l'eau, pourquoi le construit-on, compte tenu du surcoût terrifiant qu'il représente pour le projet, des travaux supplémentaires en sous-sol que nécessite son poids, de la multiplication par deux de la surface du chantier dans le jardin pour pouvoir l'assembler avec une grue géante ? Apparemment, la Ville n'est pas très à l'aise avec ce concept, car dans le projet de délibération qui sera examiné le 29

La Lettre d'ACCOMPLIR

mars, elle n'hésite pas à affirmer que « le toit de la Canopée est ajouré, ce qui permet de voir le ciel, d'être à l'air libre tout en étant à l'abri des intempéries ». Ben non, justement... Gageons que les touristes viendront de loin admirer comment ces fous de Parisiens sont capables d'engloutir des millions d'euros dans un toit qui prend l'eau, le tout pour sécuriser un espace qu'on a étourdiment voulu ouvrir et qu'on ne sait plus comment refermer. Et si on arrêtait tout et qu'on revoyait le concept ?

Un nouveau cas « Enio » évité !

Le 5 mars, deux de nos adhérentes découvrent une énorme terrasse en construction au coin de la rue Etienne Marcel et de la rue Pierre Lescot. Le gérant n'avait aucune autorisation : sa demande était en cours d'instruction, mais il n'avait pas jugé utile d'attendre la réponse. Or, cette terrasse fermée, en verre et en métal, allait obstruer la fenêtre d'un magasin, bloquer l'accès à des armoires EDF et Télécom, à une plaque d'égout et à des panneaux publicitaires



Decaux ! Nous avons immédiatement contacté la Direction de l'Urbanisme

et la Mairie du 1er, qui étaient déjà alertées et avaient commencé à prendre des mesures. Mais malgré une première verbalisation, le gérant a poursuivi ses travaux ! Heureusement, la police s'en est mêlée et l'a convoqué. Il a finalement dû s'incliner et le 12 mars au matin, la terrasse avait disparu comme par magie. Un grand bravo et un grand merci à nos élus et aux services de la Ville et de la Préfecture, qui ont su intervenir à temps pour empêcher un nouveau cas « Enio » !

La concertation à Paris, un temps de retard

PARIS
un temps de retard

Gros succès pour cette réunion organisée le 11 mars par plusieurs associations d'habitants mobilisées sur les plus grands projets parisiens, dont la nôtre : environ 80 personnes y ont assisté, et pas moins de 28 associations étaient représentées. Les témoignages étaient malheureusement assez unanimes : les gens en ont assez des concertations « bidon » et veulent être véritablement écoutés afin de pouvoir améliorer les projets grâce à leurs compétences de riverains et d'usagers.

En dépit des promesses du candidat Delanoë en 2008, seuls le projet des Halles et le projet de Paris Rive Gauche sont dotés d'un Comité permanent de concertation (CPC), mais, dans les deux cas, la concertation s'est très fortement dégradée : on sent qu'elle est vécue comme une pure contrainte par les élus comme par les fonctionnaires ; elle se réduit souvent à de l'information ; il n'en ressort aucun résultat concret et la plupart des habitants se découragent.

Nous demandons au Maire de Paris de tenir ses promesses de 2008 et de créer pour tous les grands projets des Comités permanents de concertation. Nous lui demandons

aussi de remettre au placard la Charte parisienne de la participation, qui marque un recul plutôt qu'une avancée, et de lui préférer la Charte de la Concertation établie par le ministère de l'Environnement en 1996, qui en peu de mots décrit tous les principes et les outils d'une concertation sincère, équitable et réussie.

Directrice de la publication
Elisabeth Bourguinat

Abonnez-vous gratuitement
à la Lettre
contact@accomplir.asso.fr

Consultez notre site
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique et sans ambition électorale.